

MAIRIE
DE
SAINT-LARY-SOULAN
HAUTES-PYRENEES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DEL-2023-77

SA/IM

L'an **deux mille vingt-trois**, le **vingt-quatre mai**
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR,**
Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mai 2023**

OBJET :

**Création noms de rues et numérotage
dont PLA D'ADET, SOULAN.**
Validation à LA POSTE.

PRESENTS : MM. André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS -
René DARAN – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-
Pierre FORGUE SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR - Nicolas
HERQUE.

ABSENTS (excusés) : Mr. Christophe BOURREC (procuration à Mr. André MIR) -
Mr. Alain DEDIEU (procuration à Mme. Hélène GUIOUNET).

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **13**
(et **2 procurations**)

Votes pour : 15
Abstentions : /
Votes contre : /

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont
au nombre de **treize** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article
L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après
l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Aline NARS ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été
désignée pour remplir ces fonctions qu' elle a acceptées.

Affiché à la porte de la Mai-
rie le : **25 mai 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de la
Commune de **créer des noms de rues au PLA D'ADET et à SOULAN.**
Ces créations entraînent la nécessité de procéder à un **numérotage** sur ces
voies.

Les services de LA POSTE proposant ce type de prestation, ces
derniers ont été sollicités pour réaliser ce travail.

Afin d'entériner les choix des noms retenus, Monsieur le Maire
demande au Conseil Municipal de **valider les propositions suivantes :**

à SOULAN :

- . Cami Casimir Vidalon ;
- . Cami deth Cadaous ;
- . Cami Nousto Domo ;
- . Carrere de Péré ;
- . Cami Daré Cado ;
- . Cami deth Nobis ;
- . Carrere de Lahillo ;
- . Coustete Soulalet ;
- . Voie des Guides ;
- . Coustou ;
- . Parking de l'Eglise ;
- . Parking des Bieous.

.../...

.../...

p=2

au PLA D'ADET :

. Impasse de l'Oule ;
. Impasse du Bastan ;
. Impasse du Lustou ;
. Promenade de l'Arbizon,
sur « *Le Village des chalets* » ;

. Impasse du Plateau ;
. Place Edelweiss ;
. Place gare supérieure Téléphérique ;
. rue du Garlitz ;
. rue du Port Bielh ;

. route du Pla d'Adet ;
. route d'Espiabe.

En parallèle, il a paru nécessaire de faire une mise à jour des voiries et numérotages existants à SAINT-LARY Village afin d'officialiser auprès du cadastre certains éléments, étant précisé :

. qu'une nouvelle rue est créée : la « **Rue Chante Coucou** » qui desservira le nouveau lotissement « Chante Coucou » ;

. que quelques numérotages sur les rues « **Impasse Aspin** », « **Impasse des Coucous** », « **Rue Espeyrias** », « **Impasse des Bergeronnettes** », « **Impasse des Rhododendrons** », « **Rue du Grand Pré** » feront l'objet de modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** les propositions présentées et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT-LARY-SOULAN, le 25 mai 2023.



Le Maire,

André MIR